

DIOCÈSE DE PARIS

**PAROISSE CATHOLIQUE
SAINT - EUGÈNE
SAINTE - CÉCILE**

4, RUE DU CONSERVATOIRE
75009 PARIS
Tél. : 01 48 24 70 25
secretariat@saint-eugene.net
Youtube : itemissaest



**DIMANCHE
21 FEVRIER 2021**

**INFORMATIONS
PAROISSIALES**

Le vrai jeûne

SERMON DE CARÊME DE SAINT LÉON LE GRAND

45^e pape de 440 à 461 (+ 461)

« Il est vrai en tout temps, mes bien-aimés, que la terre est comblée de miséricorde par le Seigneur. La nature elle-même enseigne à chacun des croyants qu'il doit adorer Dieu, puisque le ciel, la terre et la mer, avec tout ce qu'ils renferment, attestent la bonté et la toute-puissance de leur Créateur ; puisque l'admirable beauté des éléments mis à notre service exige de la créature douée d'intelligence une juste action de grâce.

Mais voici revenus les jours plus spécialement marqués par les mystères qui ont renouvelé les hommes, les jours qui précèdent immédiatement la fête de Pâques ; nous sommes donc invités à nous y préparer plus activement par une religieuse purification. ~

La solennité pascale a ceci de propre que toute l'Église s'y réjouit de la rémission des péchés. Cette rémission se réalise non seulement chez ceux qui renaissent par le baptême mais encore chez ceux qui déjà font partie de la communauté des fils adoptés par Dieu.

Le bain de la nouvelle naissance a pour effet principal de faire des hommes nouveaux ; toutefois, il incombe à tous de se renouveler quotidiennement pour combattre la routine de notre condition mortelle et, dans les étapes de notre progrès, chacun doit toujours devenir meilleur ; tous doivent faire effort pour qu'au jour de la rédemption personne ne demeure dans les vices de sa vie ancienne.

Ce que chaque chrétien doit faire en tout temps, mes bien-aimés, doit donc être recherché maintenant avec plus d'empressement et de générosité. C'est ainsi que nous accomplirons le jeûne de quarante jours institué par les Apôtres ; nous ne nous contenterons pas de réduire notre nourriture, mais nous nous abstiendrons absolument du péché. ~

Rien n'est plus profitable que de joindre aux jeûnes spirituels et religieux la pratique de l'aumône ; sous le nom de miséricorde, elle englobe beaucoup d'actions de bonté qui méritent l'éloge, et c'est ainsi que les âmes de tous les croyants peuvent se rejoindre dans un même mérite, malgré l'inégalité de leurs ressources.

En effet, l'amour que l'on doit avoir tout ensemble pour Dieu et pour le prochain n'est jamais entravé par de tels obstacles que ce désir du bien ne soit librement à sa disposition. Les anges ont dit : Gloire à Dieu dans les hauteurs et paix sur la terre aux hommes pleins de bienveillance parce que non seulement la vertu de bienveillance, mais aussi le bien de la paix rend bienheureux celui qui compatit par sa charité à toutes les misères dont souffrent les autres.

Les œuvres de bonté sont extrêmement vastes, et leur diversité même permet aux vrais chrétiens de participer à la distribution des aumônes, s'ils sont riches et dans l'abondance, et même s'ils sont de fortune modeste ou dans la pauvreté ; et ceux qui, pour faire des largesses, sont inégaux en ressources, se ressemblent pourtant par les sentiments profonds. »

Texte de 1560 ans choisi par Monsieur le Chanoine Marc GUELFUCCI, curé

□ M. l'Abbé Patrick Faure, précédent curé, célébrera les obsèques de sa sœur Marie-Pierre à l'église Saint-Eugène le jeudi 25 février à 10H00

Ouverture de l'église durant la semaine

Le dimanche : 7h45 - 20h00
Le lundi : 7h15- 20h00
Le mardi : 7h15- 20h00
Le mercredi : 7h15- 20h00
Le jeudi : 7h15- 20h00 – 7h15 le lendemain
Le vendredi : 7h15- 20h00
Le samedi : 7h15- 20h00

CALENDRIER DES MESSES **DU 21 AU 28 FEVRIER 2021**

	FORME ORDINAIRE Calendrier romain de 1969	FORME EXTRAORDINAIRE Calendrier romain de 1962
DIM 21	9H45 : 1 ^{ER} DIMANCHE DE CARÊME, ANNÉE B	8H15 : MESSE BASSE 11H00 : 1 ^{ER} DIMANCHE DE CARÊME, 1 ^{ERE} CL. 16H00 : MESSE BASSE 17H45 : VÊPRES 19H00 : MESSE BASSE
Lun 22	12h45 : Chaire de saint Pierre, Ap., fête	7h30/19h00 : Chaire de saint Pierre, Ap., 2 ^{ème} cl. ; Comm. de saint Paul, Ap. (sous la même conclusion) ; Comm. de la férie.
Mar 23	12h45 : Férie ; saint Polycarpe, Ev. et mart..	7h30/19h00 : Férie ; Comm. Saint Pierre Damien, Ev. et Doct.
Mer 24	12h45 : Férie ; Bienheureuse Isabelle de France, vierge	7h30/19h00 : Saint Mathias, Ap., 2 ^{ème} cl. ; Comm. du mercredi des Quatres-Temps.
Jeu 25	12h45 : Férie.	7h30/19h00 : Férie, 3 ^{ème} cl. ; Comm. bienheureuse Isabelle de France, Vierge
Ven 26	12h45 : Férie.	7h30/19h00 : Vendredi des Quatre-Temps, 2 ^{ème} cl.
Sam 27	(Férie)	7h30/9h30 : Samedi des Quatre-temps, 2 ^{ème} cl. ; Comm. de saint Gabriel de l'Addolorata, Conf.
DIM 28	9H45 : 2 ^{ÈME} DIMANCHE DE CARÊME, ANNÉE B	8H15 : MESSE BASSE 11H00 : 2 ^{ÈME} DIMANCHE DE CARÊME, 1 ^{ERE} CL. 16H00 : MESSE BASSE 17H45 : VÊPRES 19H00 : MESSE BASSE

CHAPELET

Mardi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : Couronne angélique ou le chapelet de Saint Michel
Jeudi et vendredi à 18h00 à la Chapelle de la Vierge : chapelet paroissial
Dimanche à 16h45 : Chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie à la Chapelle de la Vierge
Premier samedi du mois : 10h15 : 15 minutes de méditation silencieuse suivie du chapelet
PROCHAIN 1^{ER} SAMEDI : Samedi 6 mars 2021

ADORATION

Tous les jeudis soir après la messe de 19h00 : Heure Sainte de 20h00 à minuit.

Tous les vendredis soir après la messe de 19h00, adoration pour la France jusqu'à 21h00.

Premier Vendredi du mois : adoration nocturne, de 20h00 jusqu'à 9h15

PROCHAIN 1^{er} VENDREDI : 5 mars 2021

CHEMIN DE CROIX

Tous les vendredis de carême vers 13h20 (après la messe de 12h45).

le Vendredi Saint 2 avril à 12h45 ; 15h00 : Chemin de Croix solennel.

PROCHAIN 1^{er} VENDREDI : 5 mars 2021

VIE PAROISSIALE

CONFERENCES DE CARÊME

La période du Carême est un temps qui nous est donné pour méditer le mystère du Salut et nous préparer ainsi à célébrer avec un cœur renouvelé la Semaine Sainte. Afin d'aider nos paroissiens dans cette entreprise, chaque année nous vous proposons un cycle de conférences. Dans le cadre de l'année saint Joseph voulue par le Pape François, nous contemplerons durant ce Carême l'admirable figure de ce grand saint qui eut l'insigne privilège d'être le père putatif de Jésus-Christ et l'époux de la Sainte Vierge.

Les Conférences auront lieu chaque dimanche de Carême à **15H00** dans l'église Saint-Eugène. Voici les thèmes qui seront abordés :

- Le dimanche 21 février : « la pauvreté » par le RP. Jean-Christophe de Nadaï, OP.
- Le dimanche 28 février : « la chasteté » par M. le chanoine Marc Guelfucci.
- Le dimanche 7 mars : « l'obéissance à la Providence divine ; la confiance » par M. l'abbé Gabriel Grodziski.
- Le dimanche 14 mars : « les sept douleurs de saint Joseph » par le RP Joseph Koczéra, SJ.
- Le dimanche 21 mars : « les vertus familiales ; paternité et mariage » par M. l'abbé Guilhème de Labarre, FSSP
- Le dimanche 28 mars : « la grâce de la bonne mort ; mort de saint Joseph, péché originel » par M. le chanoine Marc Guelfucci.

APPEL aux bénévoles pour la Schola, le Service de messe, le Panier du curé (repas pour le curé et le vicaire s'adresser à Chantal de Blignières 06 84 51 14 27), ménage dans l'église... Voir brochure sur les Services et les Missions de la Paroisse, mail à secretariat@saint-eugene.net. Site de la Paroisse : <https://saint-eugene.net/>

Catéchisme pour les enfants : Mardi de 17h00 à 18h30, accueil dès 16h30 avec possibilité de goûter pour les enfants. Paroisse Saint Eugène Sainte Cécile 4, rue du conservatoire 75009 Paris. Tél : 01 48 24 70 25. Retardataires bienvenus. Mardis 2 mars, 9 mars, 16 mars, 23 mars, 30 mars, 6 avril, 13 avril, 4 mai, 11 mai, 18 mai, 25 mai, 1^{er} juin, 8 juin, 15 juin 2021

☐ **Catéchisme pour adultes retransmis sur internet à 20h00** : mardis 2, 16 et 30 mars, mardis 13 et 27 avril, mardis 11 et 25 mai, mardis 8 et 22 juin 2021. Retransmis en direct sur la chaîne Youtube itemissaest

☐ **Cours de latin** : suspendu jusqu'à nouvel ordre.

☐ **Confrérie Marie Corédemptrice : Récitation du chapelet des 7 douleurs de la Très Sainte Vierge Marie chaque dimanche à 16h45 retransmis sur internet** devant la chapelle de la sainte Vierge. Page sur le site de la Paroisse : [saint-eugene.net/confrérie-marie-corédemptrice/](http://saint-eugene.net/confrerie-marie-corédemptrice/)

☐ **Le Sacrement de Confirmation** en forme extraordinaire sera conféré à la paroisse Saint-Eugène - Sainte Cécile le 13 juin prochain. Pour ceux qui désirent le recevoir une préparation est proposée. Elle aura lieu 2 fois par mois, le mercredi de 20H00 à 21h30 à la salle Sainte-Cécile, aux dates suivantes : les mercredis 3, 17 et 31 mars, 14 avril, 5 et 19 mai et 9 juin.
Les cours seront enregistrés et pourront être envoyés aux personnes inscrites et ne pouvant y participer.
Inscription au secrétariat ou lors des cours auprès de l'Abbé Gabriel Grodziski.

INDULGENCES DURANT L'ANNEE SAINT JOSEPH

L'indulgence plénière – pour soi-même ou pour un défunt – peut être reçue aux conditions habituelles prévues par l'Église : refus du péché, confession et communion sacramentelles, prière aux intentions du Pape.

- Ceux qui méditent « pendant *au moins trente minutes sur la prière du Notre Père* », ou qui participent à une retraite spirituelle même pour une journée « qui *comprend une méditation sur saint Joseph* ».

- L'indulgence peut être obtenue en accomplissant « *une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle* », à l'exemple de saint Joseph.

- Réciter le chapelet en famille et entre fiancés.

- Ceux qui se tournent avec confiance vers « l'artisan *de Nazareth* » pour trouver un emploi.

- Une indulgence « *aux fidèles qui réciteront la Litanie à saint Joseph (pour la tradition latine), ou l'Akathistos à saint Joseph, en totalité ou au moins une partie de celle-ci (pour la tradition byzantine), ou une autre prière à saint Joseph, propre aux autres traditions liturgiques* ».

- « *toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph* » en particulier « *les fêtes du 19 mars et du 1er mai, la fête de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, le dimanche de saint Joseph (selon la tradition byzantine), le 19 de chaque mois et chaque mercredi, le jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine* ».

- « *le don de l'indulgence plénière est particulièrement étendu aux personnes âgées, aux malades, aux mourants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, ne peuvent pas quitter leur domicile* ». Ceux qui récitent « *un acte de piété en l'honneur de saint Joseph en offrant avec confiance à Dieu les peines et les épreuves de leur vie* » pourront recevoir ce don « *avec une âme détachée de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, chez eux ou là où l'empêchement les retient* ».